

#1 METTRE EN VALEUR LES CENTRES BOURGS



■ Réaménager les espaces publics



EN QUOI ÇA CONSISTE ?

L'étude des «Pôles structurants» réalisée sur 6 communes du Pays de l'Isle en Périgord : Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Neuvic, Saint-Astier, Vergt, St-Pierre-de-Chignac a permis d'élaborer un plan d'actions.

L'objectif ici est de mettre en œuvre ce plan d'actions à travers des études opérationnelles ou des petits investissements (végétalisation et mobilier urbain).



POUR QUELS PROJETS ?



- ➡ Etudes opérationnelles et pré-opérationnelles pour l'aménagement durable des 6 centres bourgs et centres-villes (hors démarches réglementaires)
- ➡ Végétalisation des espaces publics
- ➡ Mise en place de mobilier urbain
- ➡ Développement d'outils numériques



POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Il s'agit de bénéficiaires publics :

- Communes
- EPCI
- Pays
- Syndicats mixtes



À QUELLES CONDITIONS ?



Actions inscrites au plan d'actions de l'étude des « Pôles structurants » ou portant sur l'une des 6 communes de l'étude des « Pôles structurants »



Pour les investissements matériels (hors foncier) : présentation d'une étude opérationnelle préalable

POUR QUELS MONTANTS MAXIMUM D'AIDE LEADER ?

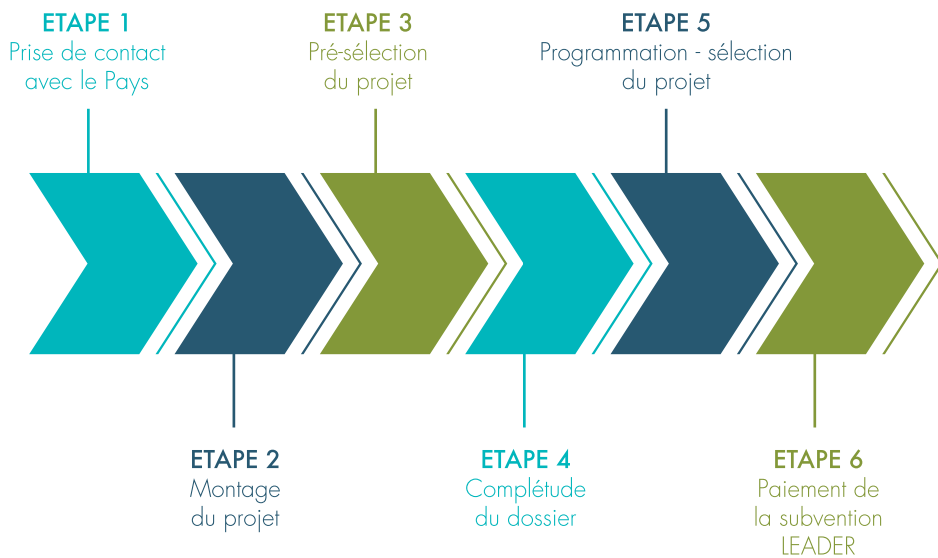
JUSQU'À 8 000€*
pour les dépenses immatérielles

*Selon la nature des projets
et le montant des dépenses



JUSQU'À 10 000€*
pour les dépenses matérielles

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE ?



PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

98 bis, avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

Téléphone : 05 53 35 13 53

Mail : leader@pays-isle-perigord.com

www.pays-isle-perigord.com

